



Communiqué de presse – le 6 avril 2017

Danone obtient l'accord du tribunal pour finaliser l'acquisition de WhiteWave

La réalisation définitive de l'acquisition est attendue dans un délai de 5 jours ouvrables

Paris, France — le 6 avril 2017 — Danone a le plaisir d'annoncer que le Tribunal de district américain du District de Columbia a délivré le 5 avril une ordonnance autorisant la finalisation de l'acquisition de WhiteWave par Danone. Danone et WhiteWave prévoient de réaliser la transaction dans un délai de 5 jours ouvrables à compter du 5 avril, date de l'ordonnance du tribunal.

A propos de Danone (www.danone.com)

Avec la mission d'apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre, Danone figure parmi les leaders mondiaux de l'alimentation et s'appuie sur quatre métiers : les Produits Laitiers Frais, la Nutrition Infantile, les Eaux et la Nutrition Médicale. À travers le double projet économique et social, et sa mission, l'entreprise a pour ambition de construire un avenir plus sain, au travers d'une meilleure santé, de meilleures vies et d'un meilleur monde, pour l'ensemble de ses parties prenantes : ses 100 000 salariés, consommateurs, clients, fournisseurs, actionnaires et toutes les communautés avec lesquelles elle interagit. Présent sur plus de 130 marchés, Danone a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de près de 22 milliards d'euros. Danone possède un portefeuille de marques internationales (Activia, Actimel, Danette, Danonino, Danio, evian, Volvic, Nutrilon/Aptamil, Nutricia) et locales (Oikos, Prostokvashino, Aqua, Bonafont, Mizone, Blédina, Cow & Gate). Coté sur Euronext Paris et sur le marché OTCQX via un programme d'ADR (American Depositary Receipt), Danone est classé dans les principaux indices de responsabilité sociale : le Dow Jones Sustainability Index, Vigeo, l'Ethibel Sustainability index, MSCI Global Sustainability, MSCI Global SRI indexes et FTSE4Good.

Relations presse Danone

Karen Couck - Global Director
External Communications

Thomas Antoine - Corporate PR
Senior Manager
press.relations@danone.com
+33 1 44 35 20 75

Médias U.S.: Joele Frank, Wilkinson Brimmer Katcher

Matthew Gross - Director
mgross@joelefrank.com
+1-212-355-4449

Relations investisseurs Danone

finance@danone.com
+33 1 44 35 20 76

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse inclut des déclarations prospectives au sens de la section 27A du Securities Act de 1933 des Etats-Unis, et de la section 21E du Securities Exchange Act de 1934 des Etats-Unis, tels que modifiés. Dans certaines hypothèses, vous pouvez identifier ces déclarations prospectives au moyen de termes prospectifs tels que « estimer », « s'attendre à », « espérer », « anticiper », « escompter », « projeter », « planifier », « avoir l'intention de », « prévoir », « envisager », « probable », « pourrait », « devrait », « cibler », « rechercher », « viser », « fera », « croire » et « continuer », la forme négative ou plurielle de ces mots et d'autres termes qui ont un sens similaire. Les déclarations prospectives de ce communiqué de presse contiennent, de manière non limitative, des affirmations concernant le calendrier envisagé pour la réalisation de l'opération, la conduite par Danone des activités de WhiteWave à la suite de la réalisation de l'opération, les bénéfices attendus de l'opération, ainsi que des affirmations concernant la conduite future, la direction et le succès des activités de WhiteWave. Ces déclarations prospectives sont sujettes à de nombreux risques et incertitudes, qui pourraient conduire à ce que les résultats réels diffèrent de manière significative des résultats anticipés dans ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent, de manière non limitative : des incertitudes liées au calendrier de la finalisation l'opération; la possibilité que les conditions requises pour la finalisation de l'opération ne soient pas satisfaites ou que les parties n'y renoncent pas, des incertitudes liées au calendrier ou à la capacité de réalisation des bénéfices attendus de l'opération ; et d'autres risques et incertitudes décrits dans la section « Facteurs de risque » du document de référence de Danone (dont la dernière version est disponible sur www.danone.com) et dans le rapport annuel de WhiteWave sur formulaire 10-K le plus récent disponible sur www.whitewave.com. Sous réserve des exigences réglementaires, Danone ne s'engage pas à mettre à jour ou réviser publiquement une quelconque de ces déclarations prospectives. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de titres de Danone.